

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IPM Essen 2025

Charte d'éco-conception pour favoriser le recyclage des pots horticoles : objectifs en vue !

Depuis 2 ans, 8 fabricants de pots européens - dont 4 français - BACHMANN PLANTEC AG, CEP, CHAPELU FRÈRES, DESCH PLANTPAK, MODIFORM, PÖPPELMANN, SOPARCO et TARPIN CHAVET s'engagent aux côtés de VALHOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, autour d'une charte en faveur de l'éco-conception et du recyclage des pots horticoles plastiques.

A l'occasion du 2^{ème} anniversaire de cette charte, ses signataires dressent un nouveau bilan positif avec 4 engagements clés atteints ou en passe de l'être. Ce succès témoigne de l'investissement des fabricants de pots, de VALHOR et de tous les acteurs de la filière du végétal en faveur de la transition écologique de leurs activités.



Chaque année, des centaines de milliers de plantes sont commercialisées en France. Bien qu'essentiels pour les horticulteurs et pépiniéristes pour la culture, le transport et la vente de ces plantes, les pots horticoles, majoritairement aujourd'hui en plastique, nécessitent de rechercher des solutions pour poursuivre les efforts d'éco-conception et augmenter leur recyclage.

Face à cet impératif et illustrant la volonté qui anime la filière du végétal en matière de durabilité, une charte d'engagement a été signée le 25 janvier 2023 par 8 fabricants de pots aux côtés de VALHOR. Son objectif : développer des solutions d'emballages plus responsables, adaptées aux attentes des professionnels du végétal et des consommateurs. « *La transition écologique de la filière est l'un des axes stratégiques majeurs de VALHOR* », souligne Florent MOREAU, le Président de l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. « *Cette charte et les résultats concrets qu'elle génère en sont une très belle illustration* ».

2 ans plus tard, les 8 fabricants signataires et VALHOR, présentent un bilan positif des actions engagées et des résultats concrets, notamment sur 3 axes clés :

1 - Des poteries plastiques triables et donc recyclables

Sur ce premier engagement, les résultats sont résolument positifs :

- Le noir de carbone, pigment aux propriétés anti-UV mais empêchant la détection optique des pots dans les centres de tri français, est supprimé de la très grande majorité des pots. Les évolutions sont très marquées **avec des réductions entre 2022 et 2024 de 30% à 100% des pots vendus selon les fabricants et les gammes de produits.**
- Le polystyrène (PS), présent essentiellement dans les gammes de godets et barquettes est supprimé par les 2/3 des plasturgistes engagés et en passe d'être supprimé pour le 1/3 restant des fabricants. Les poteries résiduelles en PS représentent moins de 5% des poteries vendues en 2024 en France.

Pour aller plus loin, VALHOR prévoit de poursuivre la communication sur les engagements de la filière auprès de ses ressortissants, qui pourront quant à eux sensibiliser les consommateurs.

2 - Le maintien de 100% des poteries en mono-matériau, pour garantir leur recyclabilité

Cet engagement, essentiel, est maintenu. **100 % des fabricants signataires de la charte intègrent systématiquement l'utilisation d'une seule matière plastique dans la fabrication des poteries horticoles**, facilitant ainsi leur recyclage.

3 - 75% de matières recyclées minimum dans la composition des poteries horticoles en plastique d'ici 2030

L'engagement des fabricants de pots pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 se révèle particulièrement significatif. Aujourd'hui, **3/4 des fabricants signataires annoncent avoir déjà atteint l'objectif d'incorporer 75 % de matières recyclées dans le plastique utilisé pour fabriquer les poteries horticoles.** Plusieurs d'entre eux vont même au-delà, affichant des taux dépassant parfois 95 %. Ces résultats démontrent que la filière est exemplaire en France.

L'Interprofession VALHOR salue les progrès considérables en matière d'écoconception réalisés en seulement deux ans par les professionnels du végétal et les fabricants de pots.

Elle invite ses ressortissants et partenaires à poursuivre leurs efforts pour atteindre 100% des objectifs de la charte, afin de permettre le recyclage de l'intégralité des poteries

horticoles plastiques usagées et témoigner ainsi de l'exemplarité de la filière française du végétal en matière de prévention et de gestion de ses déchets.

Par ailleurs - dans le cadre de la recherche des meilleures solutions écologiques prévue à l'article 1.6 de la charte - **l'Interprofession s'est engagée fin 2024 en partenariat avec l'Agence française pour la transition écologique (ADEME) dans une démarche « premiers pas » d'éco-conception simplifiée des pots horticoles.**

L'objectif de ce projet, soutenu par les pouvoirs publics, est de fournir aux professionnels du végétal un outil d'aide à la décision pour choisir leurs poteries horticoles. Cet outil, attendu pour la fin de l'année 2025, leur permettra de choisir parmi les différentes matières de pots (plastique vierge, plastique recyclé, fibres de bois, carton, compost de déchets verts, etc.) en fonction de leur impact environnemental (via la réalisation d'analyses de cycle de vie avec revue critique de pots plastiques et alternatifs), de leur qualité technique et de leur coût économique.

À PROPOS DE VALHOR

VALHOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 45 885 entreprises spécialisées et 202 440 professionnels réalisant 15,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (VERDIR, Felcoop, UFS, Coordination Rurale), de la commercialisation (FFAF, Jardineries & Animaleries de France, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (Unep, FFP).

Les 5 missions de VALHOR sont fixées par un programme d'actions triennal, fruit de l'accord de financement interprofessionnel conclu par les 10 organisations professionnelles membres :

- Développer le potentiel économique, notamment par la certification et la labellisation des entreprises dans le respect de la protection de l'environnement
- Répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services, notamment en favorisant l'innovation et la recherche
- Favoriser la connaissance de la production et du marché pour permettre l'adaptation de l'offre à la demande
- Promouvoir le végétal, le savoir-faire des professionnels, la richesse des métiers de la filière et leur excellence, et attirer de nouveaux talents
- Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles pour porter les intérêts de la filière

www.valhor.fr - #LeVegetalCestLaVie

Contact presse

Caroline Million – 06 81 33 09 17 – presse@valhor.fr

